

Bilan des activités du CER de HEC Montréal
durant l'année 2024

Rapport annuel 2024

Comité d'éthique de la
recherche (CER) de HEC
Montréal

Maurice Lemelin (Président)

Faits saillants

Les deux derniers rapports annuels ont rapporté qu'un des principaux défis auxquels le CER avait eu à faire face durant l'année a été le manque de ressources humaines. Il en fut de même en 2024 alors qu'une des quatre membres du secrétariat du CER a dû s'absenter pendant deux mois, au printemps. Une deuxième conseillère a aussi été absente de la mi-juillet au début septembre, avant de reprendre par la suite ses fonctions à raison de 1,25 jour par semaine. Elle travaille selon cet horaire depuis septembre. Évidemment, sa prestation de travail doit toujours être divisée entre les activités du CER et celles de la DRT.

Heureusement, un responsable - Administration et traitement de l'information de la recherche a été embauché en 2024. Il n'a toutefois pas commencé à être réellement impliqué dans les activités du CER avant l'automne 2024, sa formation à la DRT ayant accaparé une grande partie de son temps avant cette période.

2024 en chiffres

Rencontres en comité

En 2024, le CER a tenu 41 comités restreints¹ et six comités pléniers. Lors des deux dernières années, de quatre à cinq dossiers étaient révisés chaque semaine par deux membres lors des comités restreints. Nous avons augmenté ce nombre à six dossiers à partir du printemps 2024, ce qui constitue un investissement en temps encore plus important de la part des membres du CER et nous tenons à le reconnaître et à les en remercier.

Nombre de formulaires initiaux déposés chaque mois dans Nagano (F1, F1a, F1b, F1c, F1d, F2, F3, F4, F5)

Le tableau 1 présente le nombre de formulaires déposés pour de nouveaux projets en 2024 répartis sur chacun des mois de l'année. Ces nombres et pourcentages n'incluent pas les réouvertures, les modifications apportées suite à une approbation conditionnelle (F20), les demandes de modifications (F8), les renouvellements (F7) et les fermetures de dossiers (F9). À la lumière de ces chiffres, nous constatons que 30 % des dossiers sont déposés durant l'été, période où il y a moins de rencontres des comités restreints planifiées en raison des vacances. De plus, les membres du Secrétariat du CER sont très occupés de la mi-août à la fin septembre par la révision des demandes de subvention à des concours des organismes subventionnaires populaires auprès de nos chercheurs. Conséquemment, près de 40 % du volume total annuel des dossiers sont déposés durant

¹ Conformément au principe de l'évaluation proportionnelle stipulé dans l'Énoncé de Politique des Trois Conseils subventionnaires, communément désigné comme l'EPTC2, le CER peut déléguer l'évaluation des projets de recherche à risque minimal à un ou plusieurs de ses membres. En pratique les comités restreints sont formés de deux membres et de deux professionnels en éthique de la recherche.

cette période. Le début de l'automne est donc propice à l'accumulation des formulaires en attente de traitement dans Nagano.

Tableau 1 : Nombre de formulaires initiaux déposés à chaque mois (2024)

Jan.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
28 (7%)	23 (5%)	35 (8%)	39 (9%)	36 (8%)	47 (11%)	38 (9%)	45 (10%)	36 (8%)	31 (7%)	30 (7%)	43 (10%)	431 (100%)

Dossiers traités

Au courant de l'année, 858 dossiers ont été traités, ce qui constitue une augmentation de plus de 16 % par rapport à l'an dernier. Le tableau 2 illustre la répartition de ces dossiers selon le type d'évaluation dont ils ont fait l'objet.

Tableau 2 : Nombre de dossiers traités par type d'évaluation

	2021	2022	2023	2024
Autorisations de libération de fonds (F2)	2	13	7	15
Approbation éthique (F1, F1a, F1b, F1c, F1d)	226	191	173	248
Certificats renouvelés (F7)	227	269	243	242
Déclaration de responsabilité (thèse) (F4)	3	8	14	13
Déclaration de responsabilité (projets financés sans sujets humains) (F3)	91	83	56	69
Reconnaissance d'approbation éthique (F5)	N/A	14	13	10
Modification de projets (F8)	N/A	67	102	107
Fermeture de projets (F9)	135	186	107	154
Total	685	841	738	858

Délais de traitement

En 2024, le délai de traitement moyen des nouveaux dossiers a été de 34 jours, ce qui représente une amélioration de plus de 15 % par rapport à l'an dernier (40 jrs). Ceci, rappelons-le, malgré une augmentation de 16 % du nombre de formulaires déposés comparativement à 2023. Il faut toutefois mentionner que les délais de traitement pour les formulaires ne nécessitant pas d'être évalués en comité restreint (ex. : F2, F3, F4) n'ont pas été inclus dans cette statistique lors des années précédentes. Nous estimons toutefois qu'il est important d'intégrer ces données puisqu'elles indiquent le temps pris par le Secrétariat du CER pour traiter tous les dossiers déposés dans Nagano.

Il est intéressant de souligner également que 49 % des dossiers déposés en 2024 ont été approuvés en moins de 30 jours, en nette amélioration sur l'année 2023 (de 37 % à 49 %). Le pourcentage de dossiers approuvés en plus de 42 jours a quant à lui diminué, ce qui constitue également une belle amélioration. Il est passé de 40 % en 2023 à 30 % en 2024.

Tableau 3 : Délais d’approbation des nouveaux dossiers

	2022	2023	2024
Délai moyen (jours calendrier)	22	40	34
Médiane	15	37	31
Approbation en moins de 30 jours	76 %	37 %	49 %
Approbation entre 30 et 42 jours	9 %	23 %	21 %
Approbation en plus de 42 jours	15 %	40 %	30 %

Le délai d’approbation des dossiers est influencé par le temps de traitement de l’équipe-conseil et par le temps de réponse des chercheurs. Il est à noter que 54 % des projets doivent être retournés aux chercheurs pour correction/modification avant même d’être évalués en comités restreints parce qu’ils ne sont pas conformes. Plusieurs dossiers sont donc traités plus d’une fois par le Secrétariat du CER, ce qui ajoute au volume de traitement des formulaires. Les non-conformités nécessitant des réouvertures sont dues à une multitude de situations (ex. : documents manquants, informations manquantes, signatures manquantes, réponses aux questions incompréhensibles).

Décisions des membres du CER sur le statut des dossiers après leur évaluation

Le pourcentage de dossiers approuvés conditionnellement, suite à leur évaluation par les membres du CER (65 %), couplé au nombre de dossiers qui doivent être rouverts et retournés aux chercheurs avant même d’être considérés prêts pour évaluation en comité restreint (54 %), nous apparaît dénoter un manque d’information ou de formation chez les chercheurs et un manque d’encadrement, dans plusieurs cas, des étudiants qui déposent un formulaire dans Nagano. Il faudra s’attarder à cette problématique dans les prochains mois, puisqu’elle influe grandement sur les délais d’approbation des dossiers.

Tableau 4 : Décisions suite à l’évaluation des dossiers par le CER (%)

Tel quel	32 %
Conditionnel	65 %
Report	3 %
Refus	0 %
Total	100 %

Réponses aux demandes d’information

En sus du traitement des dossiers dans Nagano, les membres du secrétariat du CER répondent à un nombre substantiel de courriels reçus dans la boîte générique du CER ou encore personnellement. À titre d’exemple, 863 courriels ont été envoyés de la boîte du CER en 2024, sans compter les messages envoyés par les conseillers pour répondre à des questions qui leur ont été adressées directement. À ce nombre, s’ajoute la réception de plusieurs appels téléphoniques qui prennent aussi du temps de l’équipe-conseil.

Manquements éthiques

Nous notons dans les dernières années, un accroissement des manquements à notre politique sur la conduite responsable de la recherche. En 2024, à six reprises le CER a dû refuser d'émettre une certification éthique à un.e étudiant.e parce que la collecte de données a été entreprise avant ou sans l'approbation du CER. Dans ces situations, le CER émet un avis à la Direction des programmes de maîtrise ou de doctorat, selon le cas, à qui il appartient de décider de la suite des choses concernant la diplomation. Nous observons en 2024 que la moitié des manquements sont attribuables directement au directeur.trice de ces étudiants (ex. : projet non approuvé par un CER, non-renouvellement de la certification éthique du projet de recherche). Il est vraiment dommage que les étudiants soient pénalisés pour une décision ou omission de leur directeur.trice. De plus, le traitement de ces dossiers par le Secrétariat du CER, avec toutes les interactions qu'il exige, consomme beaucoup de temps du personnel.

Activités réalisées en 2024 ou en cours et projets à venir en 2025

Le CER a accueilli trois nouveaux membres en 2024. Jean Poitras a pris le relai de Mouna Knani, en sabbatique jusqu'au 31 mai 2025. Marie-Ève Rancourt a remplacé Claudia Rebolledo. La représentante de la communauté étudiante, Justine-Anne Rowell, a quant à elle passé le flambeau à Samuel Ostiguy-Coupal.

Certains membres du secrétariat du CER ont assisté le 23 octobre à l'Atelier portant sur la conduite responsable en recherche animé par Joé Martineau. Les participants à cette activité étaient principalement des nouveaux professeurs. Les conseillers ont pu répondre aux questions portant plus spécifiquement sur le CER ou Nagano.

L'équipe du secrétariat du CER s'était donnée comme but en 2024 d'amorcer un processus d'amélioration pour les demandes de Certification éthique. Nous souhaitons faciliter les processus dans Nagano, diminuer le nombre de réouvertures de formulaire et, globalement, diminuer les délais de traitement. Plus précisément, nous désirions:

- 1. Améliorer l'ensemble des formulaires de la plateforme Nagano, notamment en reformulant certains passages afin de limiter l'ambiguïté des questions et favoriser l'obtention de réponses adéquates.**

Nous avons révisé toutes les questions des principaux formulaires (F1, F1a, F1b, F1c, F1d). La prochaine étape consistera à réviser les autres formulaires, puis d'apporter les changements que nous avons la compétence d'effectuer dans Nagano. Les autres modifications devront probablement être réalisées par le fournisseur de Nagano puisqu'elles exigent une connaissance approfondie de l'architecture du système (ex. : Le changement dans un formulaire a des impacts sur d'autres fonctionnalités du système).

2. Réviser les Annexes (gabarits) disponibles dans Nagano afin de réduire le temps pris lors des rencontres en comités restreints pour souligner des erreurs récurrentes occasionnées par une qualité non optimale des gabarits.

Toutes les annexes, dans leurs versions française et anglaise, ont été révisées et ont remplacé la dernière version dans Nagano. Elles sont maintenant utilisées par les chercheurs qui complètent les formulaires.

3. Mettre à jour les guides d'utilisation et concevoir un outil permettant de vérifier l'exactitude des réponses fournies aux différentes questions. L'objectif de ces outils est aussi de rendre l'étape de demande de certification éthique ou de déclaration de projet plus simple pour les étudiants.

Le guide de l'utilisateur pour le traitement des dossiers par les membres du secrétariat du CER a été finalisé. Ce guide s'est avéré fort utile, particulièrement dans la dernière année, pour la formation du nouveau personnel de la DRT affecté aux activités du CER.

L'outil d'aide à la décision servant à déterminer si le projet d'un chercheur nécessite une approbation du CER a été élaboré et est maintenant disponible en ligne. La prochaine étape consistera à en faire la promotion.

4. Travailler avec le groupe de la Direction administrative des programmes de M. Sc. et de Ph. D. pour mieux informer la communauté étudiante de deuxième et troisième cycles sur les procédures CER.

Le Directeur des études a été rencontré pour valider si les étudiants.es pouvaient être recrutés.es par les professeurs.es dans les cours qu'ils enseignent. Il nous a informé que cette permission n'est valide que pour un seul cours soit : Comportement du consommateur (MARK20107) et en anglais Consumer behavior (MARK20107A). Il s'agit d'un projet pilote qui pourrait être étendu à d'autres cours quand des balises auront été établies et que les professeurs en auront été informés. L'autorisation de recruter des étudiants vaut également dans le cas des études portant sur l'amélioration des méthodes pédagogiques dans les cours de gestion.

5. Réorganiser et bonifier l'information présentée sur les pages Internet du CER de façon à diminuer le nombre de questions auxquelles nous devons répondre dans la boîte-courriels du CER.

Cet objectif demeure même si nous avons manqué de ressources en 2024 (temps et personnel) pour le mener à terme. Toutefois, le travail entrepris en cours d'année se poursuivra en 2025.

En plus de continuer à poursuivre les objectifs encore non atteints mentionnés ci-haut, nous souhaitons en 2025 réviser la Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains. La politique n'a pas été mise à jour depuis mai 2013.

Également, dans le but constant de réduire nos temps de traitement des dossiers sans affecter la qualité des évaluations éthiques et ce, en contexte de ressources limitées et d'augmentation du nombre de formulaires déposés dans Nagano par nos chercheurs, nous comptons évaluer rigoureusement la faisabilité d'instaurer l'évaluation de projets-parapluies qui ne nécessiteraient

plus d'évaluation éthique individuelle pour des projets similaires. Si elle est concluante lors de son analyse, cette initiative sera présentée aux membres du CER pour discussion et approbation potentielle. Cette demande d'évaluation de projets-parapluies nous a déjà été adressée par Arpège, Tech3Lab et La Base entrepreneuriale.

Conclusion

Malgré les problèmes de main-d'œuvre soulignés et l'augmentation du nombre de dossiers, il est réjouissant de constater que les délais de traitement ont été raccourcis par rapport à l'année dernière et que l'ensemble des Annexes, de même que les principaux formulaires ont pu être revus en tout ou en partie.

Cela étant, le fait que plus de la moitié des dossiers doivent être retournés aux chercheurs avant même d'être considérés prêts pour évaluation en comité restreint n'est pas sans poser problèmes. Le temps consacré à ces dossiers par les professionnels rallonge les délais. C'est du temps qui pourrait être utilisé beaucoup plus efficacement. Certes on peut dire, par exemple, que les étudiants-chercheurs sont en apprentissage et que des manquements peuvent se produire. Mais le fait est qu'il n'appartient pas au CER d'assumer les coûts de cet apprentissage, mais bien aux directeurs et directrices d'y veiller.

Il est aussi inquiétant de constater l'augmentation du nombre de manquements à la politique sur la conduite responsable de la recherche. Encore ici, dans le cas des étudiants, il revient au directeur ou directrice de ces étudiants de veiller à ce que la politique soit respectée.

Remerciements

En terminant, il m'importe de souligner à nouveau le professionnalisme et la très grande disponibilité des membres du Comité ainsi que des professionnels qui m'ont accompagné au cours de cette année. Ils ont mes remerciements les plus sincères.

Rappel

Mandat du CER

Selon la *Politique relative à l'éthique de la recherche avec des êtres humains* adoptée par le Conseil pédagogique, le mandat du Comité d'éthique de la recherche de HEC Montréal (CER) se lit comme suit :

4.1 Le CER a pour mandat principal d'évaluer l'acceptabilité éthique des projets de recherche avec des êtres humains réalisés par des membres du corps professoral de HEC Montréal, par des employés ou des étudiants de HEC Montréal, peu importe l'endroit où les travaux de recherche sont exécutés. Peuvent être considérés comme étant des projets de recherche, notamment, ceux qui donnent lieu à la rédaction d'un projet supervisé réalisé dans le cadre d'un mandat spécifique de recherche ou d'un mémoire à la maîtrise, d'une thèse de doctorat, d'un article scientifique ou à caractère professionnel ou d'un cas utilisé à des fins de recherche.

4.2 Le CER a aussi les mandats suivants :

- Sensibiliser et informer les chercheurs de l'École en matière d'éthique de la recherche avec des êtres humains;
- Élaborer les outils et développer les procédures nécessaires à l'application de la présente politique;
- Assurer le suivi des protocoles de recherche approuvés;
- Approuver, modifier et, au besoin, arrêter toute proposition ou poursuite de projet de recherche;
- Soumettre annuellement un rapport au directeur de l'École, au directeur de la recherche et au directeur des programmes d'études faisant état de ses activités et de ses décisions et faire toute recommandation jugée utile à l'application de la présente politique.
- Assurer la liaison avec le Groupe consultatif interagences en éthique de la recherche et les organismes subventionnaires pour toute question reliée à l'application de la présente politique.

Composition du CER

4.3 Le CER est composé au moins des personnes suivantes :

4.3.1 Un président, qui peut faire partie d'une des catégories suivantes :

4.3.2 Un professeur par service d'enseignement;

4.3.3 Un étudiant inscrit au programme de M. Sc. ou de Ph. D.;

4.3.4 Un représentant du public;

4.3.5 Une personne versée en éthique;

- 4.3.6 Toute autre personne qui, de l'avis du directeur, devrait siéger sur le CER afin d'en faciliter les travaux;
- 4.3.7 Des membres du personnel de la direction de la recherche ou du secrétariat du CER, sans droit de vote;
- 4.3.8 Un secrétaire, sans droit de vote.

En 2024, au moins un professeur par département a siégé au Comité d'éthique de la recherche de HEC Montréal. Il est aussi à noter que parmi ces professeurs, trois ont le qualificatif de « versés en éthique » et un celui de « versé en droit ».

En plus des professeurs, deux membres de la communauté et un membre représentant la communauté étudiante, ainsi que quatre professionnels (membres non-votants) ont également siégé sur le CER de l'École.

Annexe 1

Liste des membres du CER de HEC Montréal au 31 décembre 2024

Département	Nom et prénom	Statut
	LEMELIN, Maurice	Président Professeure émérite
Aff. Internationales	PEERALLY, Jahan-Ara	Membre régulière Professeure agrégée
Économie appliquée	GAUTHIER, Bernard	Membre régulier Professeur titulaire
Entrepreneuriat et innovation	MEJIA, Jorge H.	Membre régulier Professeur agrégé
Finance	GRASS, Gunnar	Membre régulier Professeur agrégé
Finance	LEMAY, Jacques	Membre versé en droit Professeur invité et Directeur du Département
GOL	Rancourt, Marie-Ève	Membre régulière Professeure titulaire
GRH	POITRAS, Jean (KNANI, Mouna, en sabbatique jusqu'au 31 mai 2025)	Membre temporaire Professeur titulaire
Management	CLOUTIER, Charlotte	Membre régulière Professeure titulaire
Management	FRALICH, Russell	Membre régulier Professeur agrégé
Marketing	DESCHÊNES, Jonathan	Membre versé en éthique Professeur agrégé
Marketing	NEPOMUCENO, Marcelo	Membre régulier Professeur agrégé
Sciences comptables	LE MAUX, Julien	Membre régulier Professeur titulaire
Sciences de la décision	GAUTHIER, Geneviève	Membre régulière Professeur titulaire
Technologies de l'information	RIVARD, Suzanne	Membre versée en éthique Professeure titulaire
Membre de la communauté	LAMARRE, Christiane	Membre régulière Représentante de la communauté
Membre de la communauté	MARTIN, Carolina	Membre régulière Représentante de la communauté
Membre discrétionnaire (art. 4.3.6)	LUSSIER, Benoît	Membre versé en éthique
Représentant des étudiants	OSTIGUY-COUPAL, Samuel	Étudiant au Ph.D.
Direction de la recherche et du transfert	AUBIN, Mathieu	Membre non-votant Conseiller - Subventions et éthique de la recherche

Direction de la recherche et du transfert	LAFRENIÈRE, Darquise	Membre non-votante Conseillère - Subventions et éthique de la recherche
Direction de la recherche et du transfert	SAINTE FLEUR, William	Membre non-votant Secrétaire
Direction de la recherche et du transfert	TRUDEAU-FISETTE, Paméla	Membre non-votante Conseillère - Subventions et éthique de la recherche